



## Charte Union Saint-Grégoire Basket

*Être licencié du club Union Saint Grégoire Basket, c'est, pour le jeune et ses parents, adhérer au projet et valeurs du club : plaisir de jouer, respect des règles du jeu et de l'arbitrage, fair-play et attitude sportive, culture basket, entraide collective, engagement associatif et citoyen.*

### 1. Les engagements du joueur

- **Présence obligatoire et participation active aux entraînements de sa catégorie** : le joueur doit être prêt pour l'horaire d'entraînement en tenue adéquate, avec sa chasuble d'entraînement, ses chaussures de sport propres (réservées à la salle) et une gourde identifiable. Les joueurs sont actifs en séance, et donnent d'eux-mêmes pour progresser seul et en groupe. Le joueur qui a une blessure en cours prévient l'entraîneur avant le début de la séance pour qu'il adapte en conséquence sa séance d'entraînement. Le joueur absent pour maladie justifie son absence en amont auprès de l'entraîneur (WhatsApp équipe)
- **Présence obligatoire aux matchs de son équipe** : sur la durée du championnat, de mi-octobre à mi-mai, le joueur doit se présenter à l'heure et au point de RDV fixé pour le match, avec les équipements nécessaires : tenue de match définie par le club (maillot + short), chaussures propres dans un sac, gourde, serviette éventuelle. Toute la tenue est à laver par le licencié lui-même après chaque match.
- **Entraide d'équipe** : le club se réserve le droit de demander au joueur de venir compléter l'effectif d'une autre équipe.
- **Entraide entre catégories / Participation obligatoire aux tables et arbitrage** : à partir du niveau U11, lorsque le match a lieu à domicile, les joueurs sont régulièrement convoqués à la table ou l'arbitrage d'un autre match, généralement avant/après le leur, en binôme encadré par le club. Ces participations sont reportées dans les colonnes au bout du planning du WE <https://usg-basket.com/matches>. Si exceptionnellement le joueur ne peut pas venir, il est responsable d'anticiper lui-même un remplaçant au sein de son équipe et d'en informer l'entraîneur. Être licencié d'une association sportive n'est pas comme être abonné à une salle de sport : sans cette participation des jeunes, le championnat n'est pas organisable.
- **Connaissance anticipée du calendrier des matchs/table/arbitrage** : le joueur, avec ses parents, est responsable de prendre connaissance du calendrier des rencontres établi par la fédération et disponible à chaque début de phase (mi-octobre phase 1, mi-janvier phase 2) sur le site du club. Il doit suivre les éventuelles modifications apportées au planning en cours de championnat. Le planning du WE à venir est affiché en début de semaine à la salle et/ou sur le site du club en temps réel (attention aux changements de lieu, d'horaire, report ou annulation éventuels). Il comporte également les désignations table/arbitrage des jeunes. <https://usg-basket.com/matches>.
- **Réponse obligatoire aux diverses convocations** : match, table, arbitrage, co-voiturage. **Au plus tôt le dimanche précédent au plus tard le mardi soir**, le responsable d'équipe relaye sur son WhatsApp la convocation au match/table/arbitrage des jeunes (et goûter/covoiturage des parents). Le joueur doit confirmer sa présence au plus vite **pour le mercredi soir au plus tard** (afin de valider les effectifs pour les rencontres ou déclarer le forfait au club adverse).



- **Respect des règles, Fair-Play, Attitude Sportive** : dans toute situation, à la salle comme à l'extérieur, le joueur doit se rappeler qu'il représente le club et ses valeurs. Il doit respecter les règles et les personnes participantes : entraîneur, coach, coéquipiers, adversaires, arbitres, responsables de salle/table/marque, **sous peine de sanction par le club d'origine ou le club adverse.**

## 2. Les engagements des parents du joueur

- **Connaissance et adhésion au projet global du club** :
  - Les parents prennent connaissance du projet et des valeurs du club, détaillés dans la charte. Ils remplissent le formulaire de pré-inscription incluant les questions sur le bénévolat avec le jeune et le droit à l'image.
  - **Le paiement de la licence vaut adhésion et initie la procédure pour obtenir la licence FFBB, que la famille doit finaliser rapidement.** Contacter le club en cas de soucis.
  - Le jeune et ses parents participent à la journée « lancement de la saison », courant Septembre, où seront remis les maillots, le nom des coachs...
- **Organisation de la participation de son enfant licencié au projet du club** :
  - Accompagner son enfant licencié dans son engagement propre dont : ponctualité, assiduité, état d'esprit général (cf. § joueur)
  - En amont de chaque match, le parent doit valider rapidement les convocations de match sur les WhatsApp (cf. § parent engagement associatif et § jeune réponse aux convocations)
- **Respect du projet technique** :
  - Toute l'année, le parent s'engage à respecter les choix techniques du club, choix d'entraînements, choix d'équipes, sanctions éventuelles du licencié.
  - Lors des matchs, le parent soutient les décisions du coach et des arbitres en toutes circonstances, a fortiori quand ce sont des jeunes en formation. Chacun a droit à l'erreur.
  - Le parent garde en tête que le basket est avant tout un jeu, que victoire et défaite sont 2 apprentissages d'importance à faire par le joueur, et que le plaisir de jouer et l'endurance sportive sont à encourager, dans la victoire comme dans la défaite.
- **Participation à la vie du club/engagement associatif des familles** :

En dehors des 2 entraîneurs salariés, le club fonctionne uniquement grâce au bénévolat des parents. Chaque famille de licencié est amenée à prendre sa part dans la collectivité :

  - Sur la phase de championnat de mi-octobre à mi-mai, pour toutes les catégories de U9 à U21, la famille doit participer régulièrement, en accompagnant l'enfant et son équipe avant/pendant/après match ( <https://usg-basket.com/matches> )



- A l'extérieur, la famille doit prendre sa part annuelle au co-voiturage de l'équipe de son enfant en assurant au moins 4 co-voiturages/an
- A domicile : les familles sont désignées tour à tour en binôme pour être responsable du goûter organisé à la fin du match de leur enfant, à hauteur de 3 goûters/an environ. A ce moment le parent doit être présent du début à la fin du match, possibilité d'apporter un gâteau (maison ou acheté de 12 parts – le club fournit les boissons), faire le service pour les jeunes et le rangement/nettoyage à l'issue.
- Lorsqu'un parent n'est pas disponible pour l'une ou l'autre de ces tâches, il doit trouver lui-même un parent pour le remplacer et prévenir sur le WhatsApp.
- A domicile comme à l'extérieur, le parent est invité à aider le club dans les tâches associatives à assurer :
  - coacher une équipe à l'année seul ou en binôme,
  - être responsable WhatsApp d'une équipe ou référent d'une catégorie
  - participer à l'année ou ponctuellement aux tâches du club : secrétariat, planning, technique, logistique, événements sportifs et festifs, sponsoring, communication.

### 3. Les engagements du club et des entraîneurs

- L'association Union Saint-Grégoire Basket organise pour ses licenciés des entraînements et des matchs en accord avec les règles de la Fédération Française de Basket-Ball et du Comité d'Ille et Vilaine. Il enseigne les fondamentaux individuels et collectifs du basket dans le respect des règles du jeu, de l'arbitrage, et du fair-play (respect des participants : basketteurs, encadrants, parents, public). Le plaisir de jouer, l'attitude sportive et l'engagement associatif sont des valeurs fortes.
- Ces activités ont lieu majoritairement dans les locaux du Cossec salle H et H', qui sont détenus et entretenus par la Mairie et partagés avec d'autres associations sportives. Aussi, le club et les licenciés sont responsables du maintien en état des locaux, et tout dysfonctionnement est à remonter aux encadrants.

Le club, au travers de ses entraîneurs et avec l'aide de la commission technique, applique le projet sportif défini pour chaque catégorie de joueurs. Il accompagne chaque joueur/joueuse dans sa progression individuelle et dans la progression collective de catégorie et d'équipe. Il reste disponible et à l'écoute des joueurs et des familles.

- En début d'année, il diffuse son projet sportif aux licenciés et leur famille
- En début de saison, le club diffuse également le planning technique annuel : entraînements, stages, autres actions formatrices par catégorie. Ce planning pourra être amené à évoluer ponctuellement en fonction des disponibilités de salle, d'entraîneurs ou de bénévoles. En ce cas, le club prévient les familles au plus tôt et propose une solution alternative si possible.



- Le club diffuse également la composition de l'équipe où le jeune va évoluer pendant l'année, le coach d'équipe et le référent de catégorie. Le WhatsApp des équipes est mis en place ce même jour par les parents du groupe.

En début de championnat, le club diffuse sur son site <https://usg-basket.com/matches> le planning des rencontres établi par la fédération. Il organise de façon anticipée les rencontres à domicile (gestion de salle, désignation des jeunes pour table/arbitrage, désignation des parents pour goûter/covoiturage,). Le cas échéant, il prévient ses équipes et les équipes adverses en cas de changement (de lieu, de date) ou d'annulation de la rencontre.

- Le club, ses entraîneurs et la commission technique, forment et accompagnent les coaches d'équipe tout au long de la saison, selon un planning de formation établi à l'année.
- Le club au travers des entraîneurs forme et accompagne les licenciés dès U11 pour prendre en charge la table et l'arbitrage des matchs organisés à domicile (catégorie inférieure ou supérieure) et sans laquelle il ne peut y avoir de championnat.
- Au-delà des désignations prévues, le club propose également aux basketteurs, jeunes et moins jeunes, de s'engager plus avant en fonction de leur intérêt : se former pour être arbitre officiel, encadrer des plus jeunes à l'année en binôme jeune/adulte ou jeune/jeune, participer ponctuellement avec l'entraîneur à des ateliers/stages/tournois/formations, être force de proposition au sein du club.
- En dehors des activités internes, le club relaye les actions basket du comité d'Ille et Vilaine et d'autres clubs sur son territoire telles que : stages secteur, fête du mini-basket, challenge benjamins, tournois locaux, journée de formation à l'arbitrage, journée de formation des coaches, etc.

Le club fonctionne sous mode associatif, grâce à l'énergie de ses bénévoles et à la trésorerie issue des actions mises en place. Toute l'année, le club proposera un planning d'événements sportifs et festifs. Ce planning pourra être mis en œuvre en fonction de l'engagement de chacun. Aussi, tous les licenciés et leurs familles sont invités à proposer leurs services à l'une ou l'autre des commissions : secrétariat, planning, sportive, logistique, événements sportifs et festifs, sponsoring, communication, finance.

**C'est chaque jour, tous ensemble (joueurs, entraîneurs, coach, parents)**

**que nous construirons l'esprit du club et que s'exprimera le plaisir à partager ce sport collectif !**